

Commission permanente du Conseil général du 17 avril 2008

Pascal Popelin a rapporté une délibération lors de cette réunion de la Commission permanente

Marché de fourniture du vaccin « Prevenar »

Jusqu'à présent, ce vaccin contre le pneumocoque, particulièrement coûteux, n'était réservé qu'à des indications médicales particulières. Pascal Popelin a proposé que désormais, tous les enfants fréquentant les centres de protection maternelle et infantile (PMI) de la Seine-Saint-Denis et dont la famille ne bénéficie d'aucune couverture sociale ni de couverture complémentaire se voient proposer gratuitement la vaccination par le « Prevenar ».

Un autre rapport examiné au cours de cette réunion concernait le canton de Livry-Gargan

Conventions d'occupation précaires et révocables de deux logements dans l'enceinte du collège Edouard-Herriot et d'un logement dans l'enceinte du collège Léon-Jouhaux

Après attribution des concessions de logement par nécessité absolue de service et utilité de service aux agents de l'Education nationale dont la fonction justifie cet avantage, les appartements restants disponibles sont proposés par le Conseil d'administration de chaque collège, à titre précaire et révocable, moyennant loyer, à d'autres personnels de l'Education nationale. Le Conseil général, propriétaire des locaux, a donné son accord par cette délibération. Le montant des loyers, fixé conformément à l'avis de France Domaine, vient abonder le budget de chacun des collèges concernés.